



SAÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU DOUBS

2025 03 07

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	17

Date de la convocation
20/03/2025

Date d'affichage

Objet de la délibération
Finances : Bilan cessions et acquisitions 2024

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

ID : 025-212505325-20250325-20250307-BF



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660**

Séance du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq mars à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. CALVAT Lylian, Mme CASTILLON Nathalie, M. CUCHE Jérôme, Mme BAUD GABLE Marlène, Mme GOMES Karine, Mme GROSGURIN Fanny, M. JUAREZ Emilio, M. MALIVERNAY Jean-Baptiste, M. MARÉCHAL Cyril, M. NICOLAS Franck, M. PELLETIER Charles-Emmanuel, Mme RAHON-SIMON Delphine, M. RIGAL Philippe, Mme SAUVONNET Nadine, M. VUILLEMIN Benoit

Excusés :

Mme BELLEVILLE Marion donnant pouvoir à Mme BAUD GABLE Marlène
M. LECAILLE Marc donnant pouvoir à Mme GOMES Karine
Mme SEGARD Violette donnant pouvoir à Mme CASTILLON Nathalie

Absents :

M. FABREGUES Daniel
M. GAULARD Claude,
M. MOREL Christian
Mme PRAOM Margaux

Mme BAUD GABLE Marlène a été désignée secrétaire de séance.

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission n°1 – Finances du 05 mars 2025 ;

Au titre de la gestion patrimoniale et conformément aux orientations budgétaires, la commune a procédé aux cessions suivantes :

D.C.M	Désignation	Adresse	Références cadastrales	Superficie	Origine de propriété	Prix de cession (€)	Acquéreur	Condition de la cession
12/12/2023	Terrain	74 rue de l'Etoile	AB74	38 m ²	Mairie	1900 €	Madame Calvat et Monsieur Kohler	Vente

Au titre de la gestion patrimoniale et conformément aux ordres en vigueur, le Maire a
procédé aux acquisitions suivantes :

Néant

M. le Maire précise que M. CALVAT Lylian ne participe pas au vote.

Considérant les éléments suivants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 POUR, par 0 CONTRE, par 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le bilan des cessions et acquisitions 2024 comme présenté ci-dessus.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 25 mars 2025

M. le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN

DESTINATAIRES :

- PREFECTURE DU DOUBS
- TRESORERIE

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.